

DÉLIBÉRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE DE TOURISME BUGEY SUD GRAND COLOMBIER DU 13 avril 2023

Délibération n°: D-2023-06

Le 13 avril 2023 à 18h30, le comité directeur, légalement convoqué, s'est réuni en séance à saint-Germain-les-Paroisses, sous la Présidence de M. Régis Castin.

Nombre de Membres :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Ropele

Collèges des représentants de la Communauté de communes

Présents

CLUZEL Annie
CASTIN Régis
BAL Serge
ROCHE Jean
ROPELE Jean-Pierre

Excusés

GUILLAND Marc
GODET Pauline
SERPOL Robert
MEURIAU Annie

Absents

PONCY Daniel
GUITTET Thierry
VERGAIN Thierry

Collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme

Présents

DESMOUCELLES Laura
PELISSIER Michel
PERRET Alain

Excusés

METGE Clément
PERNOD-MATTE Véronique
FRAYSSE Séverine
PELLET Jean-Pierre

Accusé de réception en préfecture
001-824053292-20230424-2023-6-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Absents

BELLEMIN Christophe
SONOT Marine
THEVENARD Cyrille

Objet : Examen du compte de gestion 2022

Le COMITE DE DIRECTION,

Considérant les comptes de gestion de l'exercice 2022 transmis par M. le Trésorier de Belley,

Après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir délibéré, le comité de Direction :

CONSTATE ainsi la stricte concordance du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par M. le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de l'acte, le 13 avril 2023

Ainsi délibéré, ledit jour 13 avril 2023
Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 24 04
2023

Le Président
Régis Castin



Accusé de réception en préfecture
001-824053292-20230424-2023-6-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2023

DÉLIBÉRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE DE TOURISME BUGEY SUD GRAND COLOMBIER DU 13 avril 2023

Délibération n°: D-2023-07

Le 13 avril 2023 à 18h30, le comité directeur, légalement convoqué, s'est réuni en séance à saint-Germain-les-Paroisses, sous la Présidence de M. Régis Castin.

Nombre de Membres :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 8

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Ropele

Collèges des représentants de la Communauté de communes

Présents

CLUZEL Annie
CASTIN Régis
BAL Serge
ROCHE Jean
ROPELE Jean-Pierre

Excusés

GUILLAND Marc
GODET Pauline
SERPOL Robert
MEURIAU Annie

Absents

PONCY Daniel
GUITTET Thierry
VERGAIN Thierry

Collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme

Présents

DESMOUCELLES Laura
PELISSIER Michel
PERRET Alain

Excusés

METGE Clément
PERNOD-MATTE Véronique
FRAYSSE Séverine
PELLET Jean-Pierre

Absents

BELLEMIN Christophe
SONOT Marine
THEVENARD Cyrille

Objet : Examen du compte administratif 2022

Vu les statuts de l'office de tourisme,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 R.2342-1 à D.2342-12 ;

Le comité de direction réuni sous la présidence de M. Régis CASTIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Régis CASTIN, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales après s'être fait présenter le budget primitif, de l'exercice considéré,

Le comité de direction :

- constate les idées de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés et titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, pour 2022 :

- d'adopter le compte administratif 2022 comme précisé ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	460 025,37 €	1 000,00 €
Dépenses	478 902,13 €	7 330,41 €
Résultat de l'exercice	- 18 876,76 €	- 6 330,41 €
Report exercice antérieur	75 485,05 €	- 1 000,00 €
Résultat cumulé	49 277,88 €	

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de l'acte, le 13 avril 2023

Ainsi délibéré, ledit jour 13 avril 2023
Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 24 04 2023

Le Président
Régis Castin



Accusé de réception en préfecture
001-824053292-20230413-2023-7-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2023

DÉLIBÉRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE DE TOURISME BUGEY SUD GRAND COLOMBIER DU 13 avril 2023

Délibération n°: D-2023-08

Le 13 avril 2023 à 18h30, le comité directeur, légalement convoqué, s'est réuni en séance à saint-Germain-les-Paroisses, sous la Présidence de M. Régis Castin.

Nombre de Membres :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Ropele

Collèges des représentants de la Communauté de communes

Présents

CLUZEL Annie
CASTIN Régis
BAL Serge
ROCHE Jean
ROPELE Jean-Pierre

Excusés

GULLAND Marc
GODET Pauline
SERPOL Robert
MEURIAU Annie

Absents

PONCY Daniel
GUITTET Thierry
VERGAIN Thierry

Collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme

Présents

DESMOUCELLES Laura
PELISSIER Michel
PERRET Alain

Excusés

METGE Clément
PERNOD-MATTE Véronique
FRAYSSE Séverine
PELLET Jean-Pierre

Absents

BELLEMIN Christophe
SONOT Marine
THEVENARD Cyrille

Objet : Affectation des résultats 2022

Vu les statuts de l'Office de Tourisme,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Après en avoir délibéré, le Comité de direction décide, à l'unanimité, d'adopter l'affectation de résultat d'exploitation comme présentée ci-dessous.

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	56 608,29 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (460 025,37 - 478 902,13)	- 18 876,76 €
Excédent d'exploitation reporté (B)	75 485,05 €

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	- 7 330,41 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (1 000 - 7 330,41)	- 6 330,41 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	- 1 000,00 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	0,00 €

Déficit de financement de la section d'investissement (F + G)	- 7 330,41 €
---	--------------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Report déficit investissement (DI 001)	- 7 330,41 €
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	7 330,41 €
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002) CA 2022	49 277,88 €
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de l'acte, le 13 avril 2023

Ainsi délibéré, ledit jour 13 avril 2023
Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 24 04 2023

Le Président
Régis Castin



Accusé de réception en préfecture
001-824053292-20230413-2023-8-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2023

DÉLIBÉRATION
ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
OFFICE DE TOURISME BUGEY SUD GRAND COLOMBIER
DU 13 avril 2023

Délibération n°: D-2023-09

Le 13 avril 2023 à 18h30, le comité directeur, légalement convoqué, s'est réuni en séance à saint-Germain-les-Paroisses, sous la Présidence de M. Régis Castin.

Nombre de Membres :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Ropele

Collèges des représentants de la Communauté de communes

Présents

CLUZEL Annie
CASTIN Régis
BAL Serge
ROCHE Jean
ROPELE Jean-Pierre

Excusés

GUILLAND Marc
GODET Pauline
SERPOL Robert
MEURIAU Annie

Absents

PONCY Daniel
GUITTET Thierry
VERGAIN Thierry

Collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme

Présents

DESMOUCELLES Laura
PELISSIER Michel
PERRET Alain

Excusés

METGE Clément
PERNOD-MATTE Véronique
FRAYSSE Séverine
PELLET Jean-Pierre

Absents

BELLEMIN Christophe
SONOT Marine
THEVENARD Cyrille

Objet : Vote du budget primitif 2023

Vu les statuts de l'Office de Tourisme,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu l'article L 133-7 du code du tourisme

Considérant les propositions du budget primitif 2023 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	119 037.88 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	342 750.00 €
65	Autres charges de gestion courante	13 100.00 €
	Total des dépenses de gestion des services	474 887.88 €
67	Charges exceptionnelles	100.00 €
69	Impôt sur les bénéfiques et assimilés	100.00 €
022	Dépenses imprévues	3 000.00 €
	Total des dépenses réelles d'exploitation	478 087.88 €
023	Virement à la section investissement	18 310.00 €
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	18 310.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		496 397.88 €

Recettes		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	500.00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	32 900.00 €
74	Subventions d'exploitation	355 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	58 500.00 €
	Total des recettes de gestion des services	446 900.00 €
77	Produits exceptionnels	220,00 €
	Total des recettes réelles d'exploitation	447 120.00 €
TOTAL		447 120.00 €
Résultat reporté ou anticipé (R 002)		49 277.88 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		496 397.88 €

Copie de réception en préfecture
001-824053292-20230413-2023-9-BF
Date de réception préfecture : 24/04/2023

INVESTISSEMENT

Dépenses		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Solde exécution invest. reporté	7 330,41 €
20	Immobilisations incorporelles	15 610,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 700,00 €
TOTAL		25 640,41 €

Recettes		
Chapitre	Désignation	Montant
106	Réserves	7 330,41 €
	Total des recettes réelles d'investissement	7 330,41 €
021	Virement à la section d'exploitation	18 310,00 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	18 310,00 €
TOTAL		25 640,41 €

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	18 310,00	25 640,41
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 7 330,41	(si solde positif) 0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		25 640,41	25 640,41
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		536 250,41	517 038,29

Après présentation du projet équilibré du budget primitif 2023 et en avoir délibéré ;

Le Comité de Direction :

- VOTE au chapitre de fonctionnement et d'investissements et ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif 2023

- AUTORISE la Directrice à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de
l'acte, le 13 avril 2023

Ainsi délibéré, ledit jour 13 avril 2023
Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 24 04 2023

Le Président
Régis Castin



Accusé de réception en préfecture
001-824053292-20230413-2023-9-BF
Date de réception préfecture : 24/04/2023